

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDÉRÉ II

SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERE II SUBDIVISION
COUNCIL

GENERAL OFFICE

**DECISION MUNICIPALE N°02 /DM/CAN2/CIPM/SG PORTANT ATTRIBUTION DU
MARCHE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A
L'ECOLE PUBLIQUE DE CARREFOUR TIBATI, DANS LA COMMUNE DE
NGAOUNDERE II**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 2^{EME},
MAITRE D'OUVRAGE,**

Vu la constitution ;
Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'État ;
Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème} ;
Vu le décret n°2008/015 du 07 Janvier 2008 portant création de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré ;
Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu la loi n°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu le décret n°2001/012 du 29 décembre 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des marchés publics ;
Vu le décret n°2004/275 du 14 septembre 2004 portant code des marchés publics ;
Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème} .
Vu le Décret n°2024/014 du 18 janvier 2024 portant nomination de Monsieur KUELA Valéri Norbert, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département de la Vina ;
Vu l'arrêté n°000102/A/MINDEVEL DU 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 2, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua ;
Considérant le procès-verbal de la session d'ouverture des plis et proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés publics placée auprès de la Commune d'arrondissement de Ngaoundéré II^{ème}.

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Ets MOUSSA ABOUBAKAR sont adjudicataires du marché pour la CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE CARREFOUR TIBATI, DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDERE II d'un montant de 21 950 000 (Vingt-un millions neuf cent cinquante mille) FCFA TTC.

Délai de livraison : Quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les prestations.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP/AD
- JDM/ARMP
- CIPM/CAN2
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



NGAOUNDERE, 21 AVR 2025

LE MAIRE

Idrissou Abana
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundere 2^{eme}

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDÉRÉ II

SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERE II SUBDIVISION
COUNCIL

GENERAL OFFICE

**COMMUNIQUE N° 02 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE
L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°01/AONO/CANII/CIPM/2025 DU 10/03/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DE TROIS (03) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE REPARTIS EN TROIS (03)
LOTS DANS TROIS (03) ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE NGAOUNDERE II.**

**LOT 2 : CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE
PUBLIQUE DE CARREFOUR TIBATI, DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDERE II.**

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème}, Maître d'ouvrage
Communique :

Les Ets MOUSSA ABOUBAKAR BP : 00 Tignère, sont Adjudicataires du marché relatif à
la **CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE
PUBLIQUE DE CARREFOUR TIBATI, DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDERE
II**, objet de l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence
N°01/AONO/CANII/CIPM/2025 DU 10/03/2025 pour un montant de 21 950 000 (Vingt-un
millions neuf cent cinquante mille) FCFA TTC.

Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de Quatre (04) mois à
compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Le
directeur de ces Ets, est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué au
secrétariat du Maire de la Commune de Ngaoundéré II pour en recevoir notification.

Fait à Ngaoundéré, le 21 AVR 2025

Le Maire
Maître d'ouvrage



Idrissoa Albana
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundere 2ème

AMPLIATIONS :

- ARMP /AD
- DDMINMAP;
- CIPM /C NDERE II;
- AFFICHAGE;
- CHRONO/ ARCHIVES